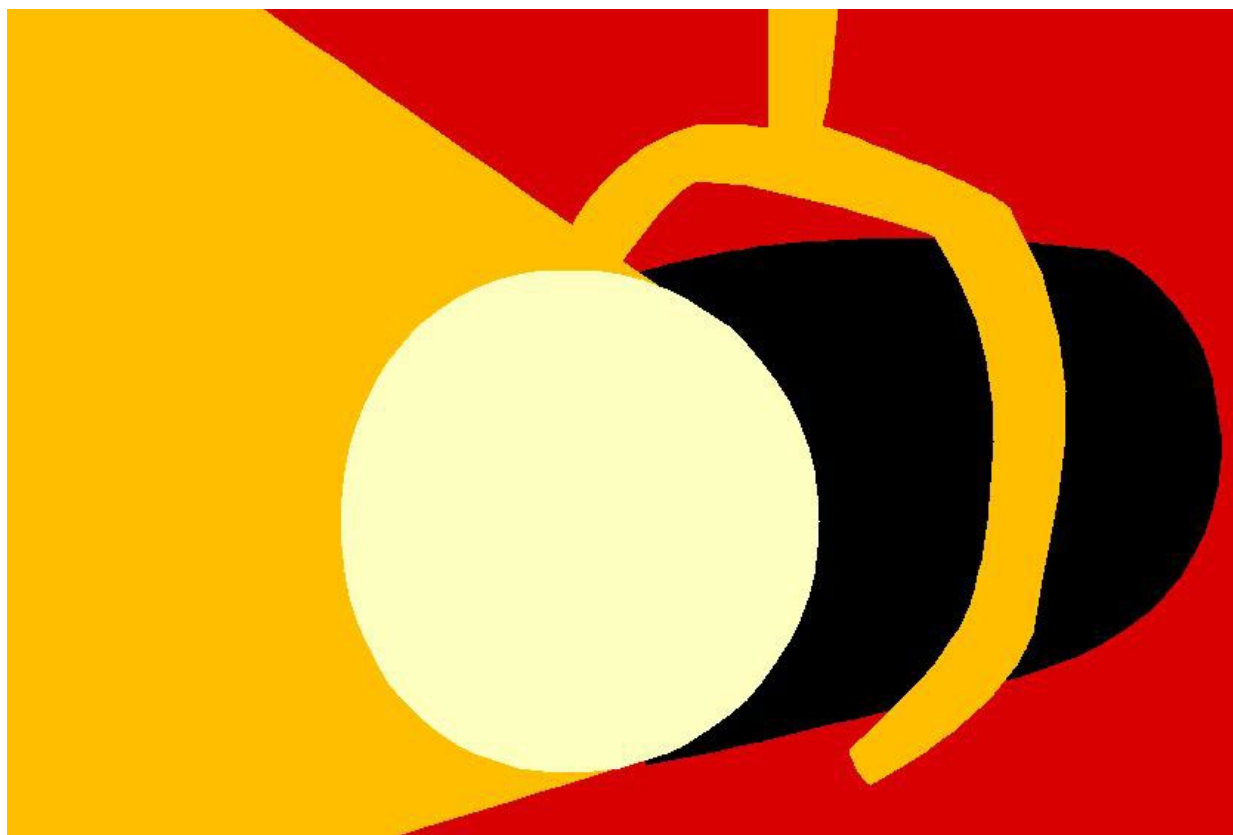




QUALITÉ : RECENTRER LE DÉBAT

Rapport préparé par le Groupe
d'experts chargé d'évaluer les
présentations d'ententes stratégiques
de mandat

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)

4 avril 2013



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Publié par

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ontario) Canada M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893
Télec. : 416 212-3899
Site Web : www.heqco.ca
Courriel : info@heqco.ca

Cite this publication in the following format:

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (2013). *QUALITÉ : RECENTRER LE DÉBAT. Rapport préparé par le Groupe d'experts chargé d'évaluer les présentations d'ententes stratégiques de mandat*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, communiquez avec : Harvey P. Weingarten, président-directeur général du COQES hweingarten@heqco.ca 416 212-3821

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles du Groupe d'experts.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013

Image en page couverture :

<http://www.biochem.uwo.ca/spotlightontalent/images/spotlight.jpg>

Le défi consiste à fournir un enseignement postsecondaire de grande qualité en Ontario malgré une croissance constante et une diminution des ressources. Le système actuel n'est pas viable si l'on veut préserver ou améliorer la qualité.

Pour relever ce défi, le gouvernement provincial se doit de jouer un rôle plus actif dans la planification du système.

La province a besoin d'élaborer des politiques qui facilitent à la fois la différenciation et la collaboration parmi les établissements d'enseignement postsecondaire et qui mènent à un système d'enseignement supérieur plus intégré. Les plus grandes améliorations à la productivité et les gains d'efficacité émaneront d'une refonte du système et non pas des établissements.

Il faut conférer un sentiment d'urgence et de discipline à cet effort. La tâche sera ardue, compte tenu de la façon de faire des 40 dernières années. Il est encore temps pour l'Ontario de faire des choix qui permettront de maintenir la qualité du système dans son ensemble.

Dès que les politiques auront été élaborées et acceptées, les instruments de choix pour leur mise en œuvre demeureront les formules de financement. Ces formules sont un moyen au service d'une fin. Les modèles de financement actuels sont représentatifs d'objectifs politiques du passé.

Table des matières

Section I. Introduction	5
Section II. Principales observations du Groupe	7
Section III. Thèmes dominants qui ressortent d'un examen des ESM	10
i) Croissance	10
ii) Collaboration	11
iii) Qualité de l'apprentissage et amélioration de l'expérience des étudiants de premier cycle	11
iv) Apprentissage en ligne et hybride	12
v) Différenciation	12
vi) Formules de financement	15
Section IV. Réponse du Groupe à des questions précises soulevées par le gouvernement	18
Section V. Sommaire des recommandations du Groupe	21
Annexe 1. Membres du Groupe d'experts	22
Annexe 2. Certaines mesures de différenciation dans le système postsecondaire ontarien	23

Section I. Introduction

L'exercice en matière d'entente stratégique de mandat (ESM) visait l'atteinte d'au moins trois résultats :

1. Promouvoir l'objectif énoncé du gouvernement¹ d'accroître la différenciation du système postsecondaire ontarien en demandant à chaque établissement postsecondaire ontarien de rédiger un énoncé de mandat définissant ses forces ou aspirations distinctives et de définir des objectifs clés représentatifs de cette aspiration.
2. Faire progresser et éclairer la discussion sur la façon dont le système ontarien pourrait accroître sa productivité afin d'offrir un enseignement de qualité à un plus grand nombre d'étudiants dans les limites des contraintes financières prévues dans le secteur public.²
3. Recueillir les meilleures réflexions des établissements sur les innovations et les réformes qui pourraient favoriser un apprentissage de meilleure qualité et, dans sa forme la plus ambitieuse, transformer le système public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Pour aider à évaluer les ententes stratégiques de mandat, le ministère de la Formation, des Collèges et Universités (FCU) a « ...mandaté le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) afin qu'il mette sur pied un mécanisme d'examen par les pairs pour évaluer... les propositions de mandat... en fonction de leur capacité à réaliser d'importantes améliorations en matière de productivité, de qualité et d'abordabilité au moyen de l'innovation et de la différenciation. » La liste des membres du Groupe d'experts se trouve à l'Annexe 1.

À l'occasion de sa première rencontre, le Groupe a discuté de ce qu'il pourrait raisonnablement accomplir étant donné les objectifs de l'exercice des ESM, le processus au moyen duquel l'exercice est déployé, les contraintes de temps et la nature des présentations reçues.

Au yeux du Groupe, il est clair que le processus d'ESM, y compris son objectif et ses domaines prioritaires, a évolué avec le temps. Ces considérations, ainsi que les contraintes liées à l'exercice, ont forgé ce que les établissements pouvaient présenter. De plus, il va sans dire que la consultation publique et les autres discussions en cours à l'époque où l'on a préparé les ESM ont influencé les présentations. Certains établissements ont perçu qu'il s'agissait d'un exercice visant à garantir des ressources supplémentaires, et le contenu de leur ESM a été préparé en fonction de ce qui, selon eux, optimiserait leurs chances de réussite dans une telle compétition. Le Groupe a tenu compte de cet élément dans son examen des ESM.

Ceci étant dit, le Groupe croit que la collecte de déclarations faites dans les ESM révèle la façon dont les établissements voient leur avenir et ce qui constitue leurs priorités. À ce titre, le Groupe croit que les ESM permettent d'extraire d'importants énoncés et conclusions dont le gouvernement doit tenir compte sur les enjeux précis, les défis et les considérations politiques qui ont motivé le MFCU à lancer ce processus. De plus, les ESM offrent une riche collection d'idées, d'innovations, de plans et de projets

¹ *Les étudiants d'abord*. Discours du ministre Milloy, MFCU, au Cercle canadien. 30 mai 2011.

² Lettre du 27 juin du ministre Murray aux présidents et cadres dirigeants. Voir aussi *La productivité du système public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario*, COQES, décembre 2012.

qui pourraient être mis en œuvre au sein de l'établissement les ayant mentionnés ou généralisés à l'ensemble des établissements.

Le Groupe n'a pas le sentiment de pouvoir remplir l'une des intentions énoncées par le gouvernement; plus particulièrement, l'utilisation des ESM pour définir des « établissements chefs de file ». Le Groupe n'a pas constaté une diversité suffisante parmi les énoncés de mandats, en particulier au sein de chaque secteur collégial et universitaire, pour permettre de qualifier certains établissements de chefs de file. Dans les cas où l'ESM semblait différencier un établissement, l'exercice n'a pas permis de réaliser l'examen détaillé nécessaire pour que le Groupe puisse faire une recommandation sur le financement en toute confiance. De plus, les ESM contiennent peu d'exemples d'idées qui pourraient transformer le système.

Le Groupe croit plutôt que sa plus grande valeur ajoutée consiste à extraire les thèmes récurrents et dominants des ESM et de fournir des commentaires et des avis au gouvernement en fonction de ces thèmes pour faire progresser la réflexion, les orientations et les actions du gouvernement. Le rapport qui suit représente le point de vue du Groupe en fonction des objectifs multiples et des contraintes inhérentes à cet exercice.

La Section II contient les principales observations du Groupe.

La Section III contient les commentaires du Groupe sur les thèmes dominants qui ressortent des ESM.

La Section IV présente les réponses du Groupe à six questions précises émanant du MFCU.

La Section V résume les recommandations du Groupe.

Section II. Principales observations du Groupe

1. Nous comprenons que le processus d'entente stratégique de mandat (ESM) constitue l'un des efforts faits par le gouvernement pour relever le défi de maintenir la qualité de son système d'enseignement supérieur public à la lumière d'une augmentation de l'effectif et d'une diminution des ressources. Cet exercice traite également de l'adaptation des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario et de son système d'enseignement supérieur afin de répondre aux besoins des apprenants actuels et de saisir les occasions offertes par un milieu de plus en plus numérique, interrelié et concurrentiel. Ces défis et occasions exigent que l'on apporte des changements à la façon dont le système d'enseignement postsecondaire public de l'Ontario est structuré, géré et financé. Il est depuis longtemps souhaitable que l'Ontario procède à de tels changements. En l'absence de changement, la qualité de l'expérience des étudiants de l'Ontario et de ses établissements continuera de s'appauvrir et de perdre de sa compétitivité.

En l'absence de changement, la qualité de l'expérience vécue par les étudiants de l'Ontario et de ses établissements continuera de s'affaiblir et de perdre de sa compétitivité.
2. Le système ontarien profiterait considérablement d'une certaine planification de haut niveau du système qui permettrait d'en arriver à un système d'enseignement postsecondaire public plus intégré et collaboratif. La stratégie visant à promouvoir une plus grande différenciation entre les établissements, une stratégie ayant l'aval du Groupe, est compatible avec un système d'enseignement postsecondaire ontarien plus cohérent et intégré.
3. Une planification à l'échelle du système exigera du gouvernement qu'il soit plus actif et assuré. Les processus ascendants comme celui utilisé dans le cadre de l'exercice d'ESM ne permettront pas de réaliser les changements au système que nous jugeons nécessaires. Le gouvernement devra faire preuve de rigueur, de cohérence et d'un engagement afin d'orienter les changements au cours des nombreuses années nécessaires pour les mettre en œuvre.
4. Le financement constitue un levier important à la portée du gouvernement pour motiver et obtenir un changement. Le gouvernement doit adopter les approches qui suivent pour modifier les formules de financement actuelles :
 - a. Les données probantes suggèrent que le financement stratégique qui cible des *résultats* précis souhaités constitue un incitatif puissant et considérable qui oriente le système et influence le comportement des établissements. Une certaine partie du financement doit être liée à des résultats précis représentatifs des objectifs du gouvernement.
 - b. Un concours entre établissements pour l'obtention d'un financement ciblé constitue un moyen efficace d'optimiser l'utilisation des fonds. Dans le cadre d'un tel concours, le Groupe conseille ce qui suit :
 - i. Une validation externe est nécessaire dans le cas de toute revendication d'un établissement en matière de primauté, de qualité, de caractère distinctif ou

d'excellence. L'autoproclamation de ces attributs est totalement inappropriée en matière de prise de décision.

- ii. Pour qu'un établissement soit admissible à un financement ciblé, il doit avoir déjà démontré un engagement concret *a priori* envers le résultat ou projet. Cet engagement assure que les présentations des établissements sont motivées par des forces stratégiques et un engagement plutôt que par l'opportunisme.
 - iii. Pour qu'un établissement soit admissible à un financement ciblé, on doit lui demander de faire la preuve, le cas échéant, et en plus d'autres critères pertinents, que le financement augmenterait la collaboration parmi les établissements et l'intégration du système.
5. Bien que le gouvernement dirige le changement et joue un rôle essentiel dans la définition des résultats souhaités, il doit envisager de dépolitiser les décisions de financement basées sur les résultats et de les déléguer à un Groupe d'experts qui représente les intérêts de la société et à qui il revient de mettre en œuvre l'orientation gouvernementale.
6. On a demandé au Groupe de recommander des octrois possibles à partir d'un fonds de renouvellement de 30 millions de dollars. Le Groupe recommande que le soutien à l'apprentissage en ligne constitue la meilleure première utilisation de ces fonds parce que :
- a. Dans leur ESM, de nombreux établissements définissent l'apprentissage fondé sur la technologie comme un objectif clé.
 - b. Étant donné le profil et l'importance accordée à l'apprentissage fondé sur la technologie, il est inévitable que le gouvernement attribuera des fonds pour la promotion d'un apprentissage en ligne ou hybride accru.
 - c. Les étudiants valorisent une plus grande utilisation de l'apprentissage fondé sur la technologie.
 - d. L'expansion stratégique de l'apprentissage en ligne peut contribuer à faire progresser d'autres objectifs souhaités pour le système, par exemple une plus grande mobilité des étudiants, une collaboration accrue et une réduction des coûts.
 - e. Les plans actuels d'apprentissage en ligne sont fragmentés et profiteraient grandement d'une planification et d'une intégration du système. À ce titre, un octroi de fonds pour l'apprentissage en ligne représente un projet pilote évident pour un plus grand rôle du gouvernement dans la planification et l'intégration du système.

Si le gouvernement cible le financement afin d'améliorer l'apprentissage en ligne ou l'apprentissage fondé sur la technologie, le financement doit essentiellement être accordé en fonction de la quatrième observation ci-haut.

Les formules de financement constituent les leviers importants à la disposition du gouvernement pour motiver et orienter le changement. Les formules de financement actuelles doivent être modifiées afin de cibler une certaine partie du financement d'un établissement afin d'atteindre des résultats précis.

Section III. Thèmes dominants qui ressortent d'un examen des ESM

i) Croissance

La vaste majorité des établissements ont indiqué que la croissance de l'effectif faisait partie de leur avenir, que ce soit sous forme d'un plus grand nombre d'étudiants candidats au diplôme, d'étudiants de premier cycle, d'étudiants diplômés ou d'étudiants étrangers; l'expansion à des campus satellites; un plus grand effectif en raison de l'élargissement d'un mandat (en particulier l'attribution d'un plus grand nombre de grades universitaires par les collèges. Cet élément n'est pas surprenant, puisque la croissance demeure le déterminant dominant de fonds publics supplémentaires. Tant que la croissance constituera l'unique ou principal facteur déterminant pour l'octroi de fonds supplémentaires, nous pouvons nous attendre à ce que tous les établissements cherchent à grossir, même lorsque la demande ou la capacité d'accueillir plus d'étudiants n'existent pas, ou même lorsque l'avenir le plus logique de l'établissement ne consiste pas à augmenter son effectif.

Offrir un nombre suffisant de locaux pour les étudiants doit demeurer un impératif de la politique publique. Nous constatons toutefois que le désir collectif d'accueillir plus d'étudiants, comme le démontrent les ESM, dépasse possiblement la demande prévue et que le besoin urgent de locaux supplémentaires se situe majoritairement, mais non exclusivement, dans la RGT.

Plus important encore, dans de nombreux cas, nous remettons en question la capacité pour les établissements de maintenir la qualité en raison des projections de croissance qu'ils proposent, étant donné les niveaux du financement futur prévu. Selon nous, une croissance qui se traduit par une qualité moindre ne doit pas être récompensée financièrement et, inversement, un plan de non-croissance doit être financé aussi longtemps qu'il se traduit par une plus grande qualité. Ceci nécessite une intégration de la planification de croissance ciblée aux mandats institutionnels différenciés, à des objectifs de meilleure qualité et à des révisions aux formules de financement. Nous croyons que c'est précisément ce type de planification uniforme à l'échelle du système qui est essentiel à la progression du système d'enseignement postsecondaire en Ontario.

L'Ontario a besoin d'intégrer la planification de croissance ciblée à des mandats institutionnels différenciés, à des objectifs de meilleure qualité et à des révisions aux formules de financement.

En ce qui concerne la croissance des études supérieures, le Groupe est plus enclin à favoriser les plans proposés dans certains des ESM qui diminuent le délai pour terminer un programme.

Enfin, nous constatons que pour atteindre l'objectif d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers (un objectif appuyé par le Groupe, en particulier pour les études supérieures), il faut créer des incitatifs financiers pour atteindre cet objectif, et éliminer les mesures financières dissuasives qui nuisent à l'atteinte de cet objectif.

ii) Collaboration

Les ESM ont révélé de nombreuses intentions et ententes collaboratives inter-établissements. De nombreuses ESM font valoir l'existence de solides collaborations inter-établissements. Nous constatons néanmoins que le nombre de transferts inter-établissement en Ontario demeure peu élevé et se concentre majoritairement dans la RGT.

Le Groupe comprend l'importance d'un système de transfert de crédit efficace et homogène. Il reconnaît de plus les efforts et le financement mis de l'avant par le gouvernement au cours des dernières années pour améliorer la reconnaissance des crédits et le transfert d'étudiants. Conformément à nos principaux messages, toutefois, le Groupe croit qu'il doit être possible d'accroître la collaboration d'un établissement et la facilité de transférer des crédits au moyen d'un amalgame de changements à la conception du système, de mandats institutionnels différenciés et d'incitatifs financiers. Une plus grande différenciation s'harmonise à une plus grande intégration du système et à la collaboration entre établissements, qui en retour offre une façon de réduire les coûts et la duplication des efforts et des délais pour les transferts d'étudiants. Les objectifs en matière de transfert de crédits sont facilités en suivant les lignes directrices générales offertes antérieurement : un engagement plus actif du gouvernement à l'échelle du système, des incitatifs financiers stratégiques et la formulation de résultats clairs et mesurables.

Le Groupe offre deux considérations supplémentaires à propos de la collaboration inter-établissement et le transfert de crédits. Tout d'abord, les transferts de collège à université peuvent diminuer si les collèges sont en mesure d'attribuer une plus grande diversité de diplômes. Toutefois, le nombre général de transferts de diplômes à grades pourrait augmenter. Deuxièmement, nous ne savons pas dans quelle mesure la prolifération de l'apprentissage en ligne influencera le transfert des étudiants, même s'il est possible que certaines initiatives que pourrait promouvoir le gouvernement pour améliorer l'apprentissage en ligne ait une influence considérable.

Un engagement plus profond et à l'échelle du système envers la mesure des résultats d'apprentissage, même au-delà de ce qui se produit actuellement, constitue une occasion pour le système ontarien de devenir un chef de file

iii) Qualité d'apprentissage et amélioration de l'expérience des étudiants de premier cycle

Les ESM offrent un éventail impressionnant de plans et d'idées axées sur l'amélioration de l'expérience pour les étudiants de premier cycle. De toutes les idées mises de l'avant, l'accent omniprésent mis sur l'apprentissage expérientiel dans les

universités (l'apprentissage expérientiel a toujours été un élément central des programmes collégiaux) ainsi que l'accent mis sur l'entrepreneuriat sont dignes de mention. Les idées concernant l'enseignement au premier cycle constituaient certaines des réflexions les plus innovantes des ESM.

Le Groupe est d'avis que l'accent mis sur l'apprentissage au premier cycle dans les universités ontariennes représente un changement important et bienvenu au sein des priorités des établissements. Les universités et les collèges doivent atteindre l'objectif d'améliorer l'enseignement au premier cycle et l'expérience des étudiants, et les ESM suggèrent qu'ils y parviennent.

Il est souvent difficile de savoir quelles méthodes pédagogiques particulières, par exemple l'enseignement coopératif ou une formation en entrepreneuriat, seront efficaces. Par conséquent, nous approuvons fortement l'idée exprimée dans un petit nombre d'ESM voulant que les établissements s'engagent à évaluer de façon rigoureuse l'efficacité des différentes expériences pédagogiques qu'ils proposent et qu'ils en partagent les résultats avec les autres établissements. De façon inévitable, cette façon de faire nécessitera un plus grand engagement de la part des établissements ontariens dans la mesure des résultats d'apprentissage. Le Groupe croit qu'un engagement plus profond et à l'échelle du système pour mesurer les résultats d'apprentissage, même au-delà de ce qui se fait actuellement, constitue une possibilité pour le système ontarien de faire preuve de leadership à l'échelle internationale.

iv) Apprentissage en ligne et hybride

Les ESM ont démontré un intérêt et un engagement croissants envers l'apprentissage en ligne et hybride de la part des établissements. Toutefois, de l'avis du Groupe, l'image qui se dégage lorsque l'on étudie ensemble les plans de chaque établissement en est une de chaos. Comme mentionné plus tôt, il faut une approche plus systématique et une plus grande planification concernant l'apprentissage en ligne. Nous avons besoin d'établissements chefs de file dans le système et, une fois de plus, nous recommandons fortement l'utilisation du processus décrit à la Section II pour définir ces établissements chefs de file. En outre, nous croyons qu'il est essentiel de lier les initiatives d'apprentissage en ligne à l'évaluation des résultats d'apprentissage et que cette façon de faire, ainsi que de rigoureux plans d'évaluation, doivent être exigés dans le cadre du processus concurrentiel pour déterminer des établissements chefs de file. Il faut de plus exiger la création d'approches partagées et en partenariat pouvant être adoptées dans tout le système.

Le Groupe fait deux observations finales en ce qui concerne l'apprentissage en ligne et hybride.

1. Le secteur des affaires possède une expertise considérable en la matière. Tout processus concurrentiel visant à faire progresser l'apprentissage en ligne en Ontario doit pouvoir s'adapter, sinon faire appel, à la participation du secteur privé.
2. L'élaboration de matériel d'apprentissage en ligne ou hybride pouvant être utilisé par tous les établissements de la province, en particulier pour les cours d'introduction communs, et pour lesquels les établissements garantiraient une reconnaissance de crédits, constitue une occasion particulièrement prometteuse pouvant générer des avantages considérables. D'autres provinces utilisent des modèles de financement qui reconnaissent les efforts de l'établissement ayant préparé le cours et l'établissement où l'étudiant est inscrit.

v) Différenciation

L'un des principaux objectifs de l'exercice d'ESM était de stimuler la réflexion sur la différenciation du système en demandant aux établissements, sous la forme d'un énoncé de mandat, d'expliquer le caractère unique ou distinctif de leur collège ou université. De façon générale, nous sommes d'avis que l'ESM démontre une tendance vers une plus grande homogénéisation du système en fonction des préférences au sein des universités pour la recherche et les diplômes d'études supérieures plutôt que sur une plus grande différenciation de l'établissement. Plus particulièrement, presque toutes les

universités ont l'intention de maintenir et d'élargir la recherche et les études supérieures. Les collèges ont fourni des exemples plus nombreux et pointus de la différenciation entre établissements que les universités. De façon similaire, toutefois, certains collèges souhaitent élargir leur mandat afin de pouvoir offrir davantage de diplômes. Les ESM fournissent peu de preuves que les établissements mènent le système à un niveau de différenciation comparable à celui que l'on retrouve dans d'autres provinces ou pays.

Le Groupe constate qu'il est important de positionner les arguments concernant la différenciation relativement à ce que le système souhaite accomplir. Une plus grande différenciation des établissements constitue un outil, une politique qui éloigne les établissements d'une convergence inévitable (c.-à-d. s'efforcer d'être tous semblables). Ses avantages consistent à optimiser la qualité du système en général en permettant à chaque établissement d'apporter une contribution optimale et distincte au système d'enseignement supérieur de l'Ontario dans son ensemble.

Le Groupe indique qu'il existe plusieurs autres avantages importants à la recherche d'une politique de plus grande différenciation.

Une plus grande différenciation entre établissements constitue un outil, une politique qui fait évoluer les établissements qui s'efforcent de tous se ressembler. Ses avantages consistent à optimiser la qualité du système en général en permettant aux établissements de contribuer d'une façon améliorée et plus distincte au système d'enseignement supérieur de la province.

Tout d'abord, la différenciation, en précisant ce que fait chaque établissement, peut permettre de réduire au minimum le nombre de petits programmes ou de programmes dupliqués, et de limiter les dépenses ou d'empêcher les établissements de dépenser des ressources sur des projets qui ne se concrétiseront pas. Étant donné le resserrement financier prévu concernant les établissements en Ontario, cet avantage relève du bon sens.

Deuxièmement, une politique de plus grande différenciation est avantageuse pour étayer un message central du Groupe; plus particulièrement, celui voulant que le gouvernement doit porter une plus grande attention à la qualité. La liste actuelle des ESM démontre une approche non coordonnée adaptée à la croissance. Une politique qui

encourage une plus grande différenciation pourrait permettre à chaque établissement de se concentrer davantage sur ce dans quoi il excelle, même si cela diffère de ce que font les autres établissements. L'évolution du système vers une plus grande différenciation peut aider à ce que les fonds appropriés soient attribués aux bons établissements qui font ce qu'ils doivent faire. Les processus de financement dont nous parlons à la Section II visent à aider le système à attribuer les fonds de façon plus efficace.

Troisièmement, une évolution vers une plus grande différenciation concorde avec une plus grande intégration du système et une plus grande collaboration entre les établissements, ce qui pourrait bien constituer une façon de réaliser de plus grandes économies. De plus, la collaboration constitue un véhicule qu'un établissement peut utiliser pour élargir son mandat dans un système plus différencié. Le Groupe observe que certaines des propositions les plus intéressantes contenues dans les ESM sont

celles qui incluent une collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire de la province.

Le Groupe reconnaît que le gouvernement a signalé son désir d'évoluer vers un système et un modèle de financement plus différenciés. Le Groupe approuve cette orientation pour les raisons mentionnées précédemment et offre l'avis qui suit au gouvernement sur la façon de progresser vers l'atteinte de cet objectif.

Une décision fondamentale que le gouvernement doit prendre concernant la différenciation est la mesure dans laquelle il est préparé à élargir le mandat des collèges afin qu'ils puissent attribuer davantage de grades universitaires. Beaucoup de collèges, mais pas tous, indiquent qu'il s'agit d'un objectif essentiel pour eux, y compris, dans certains cas, élargir le nombre de grades offerts au-delà du baccalauréat jusqu'aux études supérieures. Collèges Ontario a fourni un modèle de plus grande participation dans l'attribution des grades dans certains collèges dans sa réponse au document de consultation provinciale. Le Groupe ne fait aucune recommandation à ce sujet. Toutefois, le Groupe est conscient qu'une décision sur l'attribution de grades universitaires dans les collèges influencera le type de différenciation qui se fera. Cette décision est liée à la discussion qui suit concernant la façon dont le gouvernement pourrait réfléchir à l'augmentation de la différenciation du système ontarien.

Une décision doit se prendre concernant les aspects selon lesquels les établissements du système seraient différenciés. De nombreux établissements suggèrent dans leur ESM que leur emplacement constitue la base d'un mandat différencié. Le Groupe met en garde contre le fait que l'emplacement d'un établissement n'est pas une raison suffisante de distinction. Si d'autres modèles de classification servent de guide, le type de titres de compétences offerts, le nombre de titres de compétences d'un type particulier offerts et le niveau d'engagement en recherche constituent des attributs pertinents à la différenciation d'un établissement.

Le Groupe constate que d'autres régions administratives ont différencié les établissements de leur système et il est constructif d'en tenir compte dans le contexte ontarien.

L'Alberta différencie ses établissements d'enseignement postsecondaire en six catégories.³ La Colombie-Britannique différencie ses universités en deux catégories : celles axées sur la recherche et celles axées principalement sur l'enseignement de premier cycle.^{4, 5} La Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching Basic Classification, l'un des systèmes de différenciation les plus éprouvés en Amérique du Nord, classe les collèges et les universités en six catégories.^{6, 7} Ces types de classification

³ Ministère de l'Entreprise et de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. (2007). *Roles and Mandates Policy Framework for Alberta's Publicly Funded Advanced Education System*. <http://eae.alberta.ca/post-secondary/policy/roles.aspx>

⁴ Degree Authorization Act. (2002). Consulté sur le site Web BC Laws : http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_02024_01

⁵ Ministère de l'Éducation postsecondaire. (2006). Degree Program Review: Criteria and Guidelines. Victoria, Colombie-Britannique : Ministère de l'Éducation postsecondaire <http://www.aved.gov.bc.ca/degree-authorization/documents/degree-program-criteria.pdf>

⁶ Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching. *Methodology: Basic Classification*. Consulté le 15 janvier 2013 sur le site de la Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching. <http://classifications.carnegiefoundation.org/methodology/basic.php>

regroupent les établissements ayant des mandats semblables et, dans le cas de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, attribuent des droits, responsabilités, possibilités et contraintes précis aux établissements de chaque catégorie.

L'Ontario possède essentiellement deux catégories de classification – collèges et universités – et maintient un ensemble différent de politiques et pratiques – en lien avec l'approbation du programme, le financement, , etc. – pour ces deux catégories. Ce type de classification n'est pas représentatif de la réalité du système ontarien actuel. Il existe des différences bien réelles dans la façon dont les universités équilibrent leurs rôles dans l'enseignement de premier cycle, la recherche et les diplômes d'études supérieures. De plus, il existe une différenciation parmi les collèges concernant la mesure dans laquelle ils offrent des baccalauréats et effectuent de la recherche appliquée. Le gouvernement doit songer à utiliser un cadre de différenciation qui permet d'effectuer une répartition plus réaliste des établissements dans des catégories que ce que permet la simple classification collège-université qui existe en ce moment (voir l'Annexe 2).

Un modèle de classification des établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario analogue à celui que l'on retrouve dans d'autres régions administratives provoquera sans aucun doute un débat vigoureux. Ce débat pourrait toutefois mener à un cadre plus cohérent et significatif pour l'atteinte d'une plus grande différenciation que la ségrégation collège par opposition à université qui existe actuellement.

vi) Les formules de financement

Les commentaires sur les formules de financement de l'enseignement postsecondaire ne sont techniquement pas du ressort du Groupe. Toutefois, l'exercice des ESM a été réalisé pour permettre une meilleure réflexion concernant les changements. Les formules de financement sont un élément si essentiel à l'évolution d'un système d'enseignement postsecondaire que le Groupe a le sentiment qu'il serait négligent de ne pas formuler quelques commentaires sur cette question. Un mécanisme de financement différencié sera essentiel à toute décision d'accroître la différenciation du système ontarien.

Les établissements d'enseignement postsecondaire sont à la recherche d'autres sources de revenus. La façon dont le gouvernement attribue les fonds publics aux établissements d'enseignement postsecondaire forge leur comportement et leur planification. Les formules de financement actuelles récompensent la croissance, et par conséquent tous les établissements planifient de croître. Les formules de financement actuelles encouragent également l'homogénéisation des établissements du système.

Les formules de financement constituent les instruments les plus puissants à la portée du gouvernement pour apporter des changements au système et dans le comportement des établissements. La bonne nouvelle est que si le gouvernement veut faire changer le comportement des établissements et le

⁷ Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching. *The Carnegie Classification of Institutions of Higher Education*. Consulté le 15 janvier 2013 sur le site de la Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching.
<http://classifications.carnegiefoundation.org/>

système, nous avons toutes les raisons de croire que l'utilisation stratégique et disciplinée des formules de financement pour favoriser ces changements sera efficace. La croissance extraordinaire du système d'enseignement postsecondaire en Ontario au cours des dix dernières années atteste de la puissance et des résultats spectaculaires qu'un financement ciblé peut produire. Puisqu'il est évident que le gouvernement cherche à apporter des changements à son système et à ses établissements d'enseignement postsecondaire, les formules de financement devront elles aussi changer.

Le Groupe est d'avis que le gouvernement, à l'aide d'une consultation appropriée, doit décider quels objectifs et résultats il souhaite obtenir, puis cibler le financement afin d'atteindre ces objectifs. Cette stratégie soulève une question immédiate. Si, comme le suggèrent le gouvernement et le Groupe, ces objectifs doivent être plus qu'une question de croissance, dans quelle mesure les établissements qui recevront les fonds supplémentaires pourront-ils soutenir leurs coûts croissants s'il est jugé souhaitable qu'ils cessent de croître?

Au cours des dix dernières années, les établissements de l'Ontario ont absorbé leurs augmentations inflationnistes annuelles (p. ex., augmentation des coûts du matériel et des fournitures, augmentation des coûts des services publics et, en particulier, augmentation des coûts liés à la rémunération) en augmentant les frais de scolarité et grâce au financement offert pour la croissance. Le Groupe a étudié la pertinence d'inclure un ajustement explicite en fonction de l'inflation à la formule de financement. La fiabilité d'une telle mesure est qu'un ajustement général en fonction de l'inflation pourrait en soi renforcer la tendance des établissements à agir comme bon leur semble, plutôt qu'à intégrer leur contribution dans un plan général. Ceci dévie d'une plus grande planification à l'échelle du système, une orientation que soutient vivement le Groupe. En tout état de cause, étant donné la capacité financière de l'Ontario, tout facteur significatif lié à l'inflation absorberait certainement tout le financement supplémentaire qui serait vraisemblablement à la disposition du système d'enseignement postsecondaire. Sur une note positive, le Groupe reconnaît qu'un ajustement explicite en fonction de l'inflation fournit un moyen d'appuyer les établissements qui sont perçus comme fonctionnant déjà de façon appropriée et aux bons niveaux, pour lesquels une plus grande croissance n'est pas souhaitée. Pour ces établissements, financer un certain niveau d'inflation pourrait se révéler moins onéreux que de financer une croissance non nécessaire motivée non pas par la demande, mais par le besoin de couvrir les coûts liés à l'inflation.

Si le gouvernement veut faire changer le comportement des établissements et le système, nous avons toutes les raisons de croire que l'utilisation stratégique et disciplinée des formules de financement pour

Le Groupe recommande de modifier les formules de financement pour qu'un plus grand nombre d'établissements atteignent des résultats précis – qu'il s'agisse de croissance, d'amélioration de la qualité, de création de programmes précis, d'élargissement des études supérieures, etc. Ces bassins de financement ciblés pourraient être créés par tout financement supplémentaire au-delà des niveaux de transfert actuels ou en ré-attribuant un certain pourcentage des transferts actuels. La méthode

pour attribuer ces fonds est essentielle et la Section II mentionne les approches générales pour le faire. En résumé :

- Les établissements sont en concurrence pour l'obtention des fonds; il n'y a pas de préséance généralisée pour que chaque établissement reçoive une part proportionnelle. Les fonds doivent plutôt être octroyés aux propositions les plus prometteuses.
- Les établissements sont choisis en fonction d'une validation externe des plans sur une recommandation faite par un comité consultatif au gouvernement.
- Les établissements retenus ont fait preuve d'un engagement *a priori* et, le cas échéant, le financement sert à accroître la collaboration entre établissements ou à l'intégration du système.
- Il est possible de mesurer les résultats et de faire rapport à leur sujet.

Dans toute révision des formules de financement, le gouvernement doit décider s'il désire ou non créer un mécanisme de financement qui, en théorie, pourrait ne fournir aucun financement supplémentaire à certains établissements durant une année donnée. Cette situation serait difficile à accepter pour les établissements. Il y a deux façons de s'attaquer à ce problème. La première est d'introduire un facteur explicite en fonction de l'inflation à la formule de financement (voir plus haut). Le gouvernement pourrait aussi créer une série de bassins de financement ciblés suffisamment diversifiés pour que chaque établissement puisse avoir la possibilité de recevoir des fonds supplémentaires d'au moins l'un d'entre eux. Ces derniers types d'entente en matière de financement sont déjà utilisés dans certains systèmes d'enseignement postsecondaire en Amérique du Nord.

Section IV. Réponse du Groupe à des questions précises soulevées par le gouvernement

Dans le cadre de son examen des ESM, le MFCU a demandé au Groupe de formuler des commentaires sur certaines de ses questions. Ces questions et les commentaires du Groupe en réponse à ces questions se trouvent ci-dessous.

Dans quelle mesure la présentation des établissements différencie-t-elle un établissement des autres dans le système?

Voir la Section III plus haut à la partie traitant de la différenciation

Dans quelle mesure l'énoncé de mandat de l'établissement et les priorités de l'établissement répondent-ils aux principaux objectifs politiques d'enseignement du gouvernement, par exemple une meilleure évaluation des résultats d'apprentissage, un usage plus répandu des techniques pédagogiques et l'élaboration de programmes permettant aux étudiants diplômés d'être mieux préparés à s'intégrer aux sociétés dans lesquelles nous vivons?

Le Groupe est impressionné de la mesure dans laquelle les questions pédagogiques dominent les ESM, en particulier l'accent mis sur l'apprentissage expérientiel, l'entrepreneuriat et une plus grande utilisation de l'apprentissage fondé sur la technologie. Nous croyons que cela n'aurait pas été le cas il y a plusieurs années et cette situation montre bien l'attention que portent de plus en plus les établissements à la qualité de l'expérience d'apprentissage, à ce que les étudiants apprennent et aux façons dont l'enseignement postsecondaire correspond au marché du travail. Particulièrement, ces préoccupations dominent autant les présentations des collèges que celles des universités.

De nombreuses ESM des établissements considèrent les résultats d'apprentissage comme étant l'un de leurs trois principaux objectifs. Nous croyons que la définition et l'évaluation de résultats d'apprentissage est essentiel pour aborder la question de la qualité, et qu'elle permet de résoudre certains irritants auxquels est actuellement confronté l'enseignement supérieur, notamment en fournissant un fondement probatoire pour transférer des crédits et évaluer l'efficacité des techniques pédagogiques.

Le Groupe encourage le gouvernement à maintenir le cap sur la qualité. Les ESM offrent de nombreuses propositions de nombreux établissements qui abordent les objectifs du gouvernement de promouvoir des innovations en matière d'enseignement et d'apprentissage, d'évaluer les résultats d'apprentissage et d'un programme d'enseignement qui préparerait mieux les étudiants à leur avenir. Pour les raisons invoquées précédemment, le Groupe ne formule aucune recommandation précise sur la mesure dans laquelle ces propositions sont plus méritoires que d'autres. Toutefois, à la Section II, il offre un processus clair pour les sélectionner. Une fois de plus, nous insistons sur l'exigence voulant que, peu importe quels projets seront financés, ils doivent faire l'objet d'une évaluation et d'une imputabilité rigoureuse et bien conçue.

En ce qui concerne ce qui se passe dans le milieu de l'enseignement supérieur à l'échelle internationale, les plans des établissements seraient-ils perçus comme étant novateurs?

Les ESM fournissent de nombreux exemples de projets novateurs et intéressants. Toutefois, ils fournissent peu d'exemples d'idées qui transformeraient le système ou qui représentent un éloignement significatif d'avec les expériences antérieures, innovations et projets d'autres régions.

Dans quelle mesure les énoncés de mandat des établissements et les priorités des établissements positionnent-ils l'établissement au sein de sa collectivité et ont-ils la possibilité de contribuer aux besoins économiques et sociaux de sa région ou de la province?

De nombreuses ESM font état des efforts de l'établissement et de son désir de contribuer à la collectivité et d'avoir un impact régional et socio-économique.

D'après les renseignements à sa disposition, cependant, le Groupe n'est pas en mesure de définir

Il existe d'autres objectifs politiques qui sont tout aussi urgents; tout financement de la croissance doit être lié à un impact sur la qualité.

lesquels sont les plus efficaces ou représentent des pratiques exemplaires, ou valident les prétentions des établissements concernant le degré de leur contribution. Le Groupe reconnaît que la simple présence d'un établissement d'enseignement postsecondaire dans une région procure des avantages économiques et sociaux à la région, en raison des ressources et de l'emploi fournis par l'établissement. Toutefois, pour répondre à cette question, le gouvernement doit formuler les objectifs économiques et sociaux qu'il souhaite atteindre et

définir de quelle façon les résultats seront évalués. Le Groupe constate, toutefois, que l'évaluation de l'impact économique des propositions de développement régional s'est révélée difficile et litigieuse en général, et pas uniquement quant à la contribution des établissements d'enseignement postsecondaire.

La réalisation de plans pour les établissements augmenterait-elle la productivité ou la viabilité financière de l'établissement ou du système? L'établissement a-t-il défini ce qu'il entend par « gain » de productivité et a-t-il proposé une façon raisonnable de l'évaluer?

Les ESM traitent peu de la productivité ou, en général, de la façon dont les établissements prévoient composer avec les contraintes financières et les coupures possibles. Certaines ESM suggèrent que les différentes stratégies des établissements réduiront les coûts ou augmenteront la productivité. À la lumière des renseignements contenus dans les ESM, il n'est pas possible pour le Groupe d'évaluer ces prétentions.

Le Groupe insiste sur le fait que la recherche d'une plus grande productivité doit être liée à ses conséquences sur la qualité, un sujet traité plus en profondeur dans le récent rapport du COQES intitulé *La Productivité du système public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario*.⁸

Dans quelle mesure la preuve que l'établissement a la capacité de remplir son mandat et d'atteindre ses priorités est-elle solide et convaincante, y compris la preuve de mesures

⁸ HEQCO (2012). Consulté sur le site <http://heqco.ca/SiteCollectionDocuments/HEQCO%20Productivity%20Report.pdf>

concrètes récentes pour démontrer l'engagement envers cette priorité et la définition de mesures pour faire un suivi des progrès?

Compte tenu des renseignements à sa disposition, le Groupe trouve difficile d'évaluer la capacité des institutions à atteindre les objectifs et innovations énoncés.

Section V. Sommaire des recommandations du Groupe

1. Le gouvernement doit jouer un rôle plus actif, assuré et significatif pour diriger la planification et le changement à l'échelle du système.
2. Les formules de financement constituent les principaux leviers à la disposition du gouvernement pour motiver et diriger le changement. Les formules de financement actuelles doivent être modifiées pour cibler une certaine proportion du financement d'un établissement pour atteindre des résultats précis liés à des mandats précis de l'établissement.
3. Les décisions du gouvernement en matière de financement doivent être guidées par une validation externe.
4. L'élaboration cohérente d'un plus grand nombre de possibilités d'apprentissage en ligne constitue une bonne première utilisation des fonds discrétionnaires disponibles. Un élément qui paraît particulièrement prometteur est l'élaboration de matériel d'apprentissage en ligne ou hybride, en particulier pour les cours d'introduction communs qui pourraient être utilisés par plusieurs établissements dans la province et pour lesquels les établissements garantiraient une reconnaissance des crédits.
5. Même si le fait de s'adapter à la croissance demeure un objectif de la politique publique, d'autres objectifs sont maintenant tout aussi urgents; tout financement de la croissance doit être lié à ses conséquences sur la qualité.
6. Il faut éliminer les moyens financiers dissuasifs qui nuisent à l'inscription d'étudiants étrangers dans le système ontarien. Il faut créer des incitatifs financiers pour augmenter le nombre d'étudiants étrangers, en particulier aux études supérieures.
7. Les initiatives visant à augmenter la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage doivent être évaluées, et les résultats de ces évaluations doivent être communiqués.
8. Un engagement plus profond et à l'échelle du système envers les résultats d'apprentissage constitue une possibilité pour le système ontarien de faire preuve d'un leadership à l'échelle mondiale.
9. Une politique de plus grande différenciation dans le système est avantageuse et compatible avec une plus grande collaboration entre établissements et une plus grande intégration du système. L'atteinte de l'objectif du gouvernement en ce qui concerne une plus grande différenciation exige une orientation politique claire et un engagement uniforme et rigoureux envers une refonte du système.

Annexe 1. Membres du Groupe d'experts

Leslie Church, Communications mondiales et affaires publiques, Google Canada
John Davies, président émérite, Collège Humber
Richard Dicerri, ancien sous-ministre, Industrie Canada
Cindy Hazell, ancienne v.-p. de l'enseignement, Collège Seneca
Chaviva Hošek, professeur, School of Public Policy & Governance, Université de Toronto
Gilles Patry, président et chef de la direction, Fondation canadienne pour l'innovation
Richard Rhoda, directeur administratif, Tennessee Higher Education Commission
Michael Stevenson, président émérite, Université Simon Fraser
David Trick, président, David Trick & Associates
David Turpin, président, Université de Victoria

Annexe 2. Certaines mesures de différenciation dans le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario

Comme mentionné précédemment, les cadres de classification utilisés par les régions administratives pour regrouper les établissements dans leurs système d'enseignement supérieur tendent à mettre l'accent sur le type et le nombre de titres de compétences délivrés par les établissements et leur niveau de participation dans la recherche, en particulier l'enseignement de deuxième cycle universitaire. Par exemple, la Carnegie Basic Classification fait une distinction au niveau le plus élargi entre : *Universités axées sur la recherche au doctorat* -- décernent au moins 20 doctorats par année; *Universités axées sur la maîtrise* -- décernent au moins 50 maîtrises et moins de 20 doctorats par année; *Collèges axés sur le baccalauréat* -- décernent moins de 50 maîtrises et moins de 20 doctorats par année; *Établissements à vocation particulière* -- délivrent 75 % ou plus de leurs grades dans un seul domaine. La classification Carnegie fait également une distinction au sein de ces catégories générales : *les universités axées sur la recherche au doctorat* sont subdivisées en *niveau de recherche très élevé*, *niveau de recherche élevé* et *recherche au doctorat*. De la même manière, les *universités axées sur la maîtrise* sont subdivisées en : *Programmes importants*, *Programmes d'importance moyenne* et *Petits programmes*.

Les données ci-dessous indiquent le nombre de doctorats et de maîtrises délivrés par les universités ontariennes en 2010-2011 ainsi que deux mesures d'intensité de recherche – valeur absolue du financement des trois conseils et le financement des trois conseils par membre du corps professoral cette année-là. On peut imaginer l'élaboration d'un modèle de classification en Ontario en établissant des seuils sur ces éléments ou d'autres variables jugées pertinentes.

Universités	Nbre de doctorats décernés	Nbre de maîtrises décernées	Financement des trois conseils (\$)	Nbre de membres à temps plein du corps professoral	Financement des trois conseils par membre à temps plein du corps professoral (\$)
Université de Toronto	767	3 968	194 097 568	2 427	79 974
Université Western	256	1 616	64 985 192	1 380	47 090
Université de Waterloo	237	1 276	65 298 696	1 023	63 830
Université McMaster	221	993	80 178 168	921	87 055
Université d'Ottawa	180	1 377	75 549 528	1 276	59 208
Université Queen's	176	1 330	61 769 188	834	74 063
Université York	157	1 834	33 884 392	1 466	23 113
Université de Guelph	157	655	39 620 892	794	49 900
Université Carleton	117	985	23 785 026	851	27 949
Université de Windsor	52	645	17 833 076	523	34 097
Université Ryerson	24	892	11 749 950	808	14 542
Université Wilfrid Laurier	24	612	6 226 048	531	11 725
Université Brock	18	564	6 570 778	583	11 270
Université Trent	12	87	5 403 860	237	22 801
Université Laurentienne	10	219	4 900 572	420	11 668
Université Lakehead	8	230	5 732 162	319	17 969
Université de Nipissing	0	104	466 341	181	2 576
IUTO	0	74	3 895 140	-	-

ÉADO	0	16	293 662	-	-
Université Algoma	0	0	-	57	-

SOURCES : DUCO, moteur de recherche des IRSC, moteur de recherche du CRSNG et moteur de recherche du CRSH, 2010-2011

Le tableau ci-dessous présente des données semblables indiquant dans quelle mesure les collèges ontariens offrent des programmes de baccalauréat (4 ans), l'éducation des étudiants qui détiennent déjà un baccalauréat (certificats d'études supérieures) ou font de la recherche (bourses du CRSNG). À noter que les données illustrées représentent les titres de compétences décernés et non les effectifs.

Titres de compétences décernés par type							
Collèges	Programmes de 4 ans		Certificats d'études supérieures d'un ou deux ans		Certificats et diplômes d'un à trois ans		Bourses du CRSNG (\$)
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	
Sheridan	212	3,8 %	607	10,9 %	4 752	85,3 %	1 150 000
Seneca	191	3,1 %	652	10,6 %	5 317	86,3 %	626 000
Humber	195	2,9 %	1 448	21,2 %	5 199	76,0 %	
Conestoga	75	2,2 %	395	11,7 %	2 917	86,1 %	
George Brown	116	1,7 %	1 124	16,8 %	5 444	81,4 %	734 000
Georgian	48	1,6 %	314	10,4 %	2 663	88,0 %	100 000
Niagara	54	1,6 %	326	9,6 %	3 020	88,8 %	1 425 000
St. Lawrence	28	1,3 %	83	3,9 %	2 001	94,7 %	250 000
La Cité	17	1,1 %	19	1,3 %	1 465	97,6 %	1 071 000
Algonquin	47	0,8 %	406	7,1 %	5 298	92,1 %	1 335 000
Centennial	20	0,3 %	998	17,4 %	4 733	82,3 %	650 000
Fanshawe	18	0,3 %	373	6,5 %	5 354	93,2 %	833 000
Loyalist	3	0,2 %	69	4,6 %	1 444	95,3 %	
Durham	0	0,0 %	372	11,7 %	2 814	88,3 %	102 000
Mohawk	0	0,0 %	332	7,7 %	3 980	92,3 %	650 000
Lambton	0	0,0 %	52	4,9 %	1 004	95,1 %	198 000
Fleming	0	0,0 %	121	4,5 %	2 579	95,5 %	653 000
Cambrian	0	0,0 %	80	4,4 %	1 738	95,6 %	100 000
Sault	0	0,0 %	30	3,5 %	832	96,5 %	
St. Clair	1	0,0 %	64	2,1 %	3 025	97,9 %	
Canadore	0	0,0 %	18	1,3 %	1 332	98,7 %	
Confederation	0	0,0 %	16	1,2 %	1 335	98,8 %	
Northern	0	0,0 %	8	1,0 %	786	99,0 %	
Boréal	0	0,0 %	4	0,6 %	683	99,4 %	

SOURCES : MFCU et CRSNG, 2010-2011

La présentation de ces deux tableaux ne signifie pas une catégorisation distincte des universités et des collèges. De nombreux systèmes adoptent plutôt un seul système de classification qui permet la catégorisation de tous les établissements postsecondaires publics du système en un seul cadre.